

MAIRIE
DE
MUILLE-VILLETTE



80400

☎ 03 23 81 13 79
mairie.muille-ville@orange.fr

<http://mairiemuille-ville.e-monsite.com>

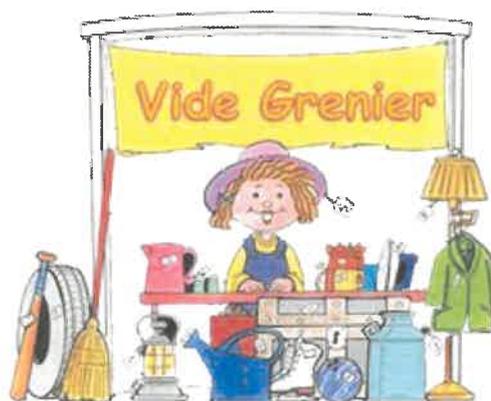
Le p'tit Muillois



juillet 2020

En raison des conditions sanitaires que l'on connaît tous, nous sommes au regret de vous annoncer que cette année, la fête annuelle du village n'aura pas lieu.

L'Association Muille en fête vous propose une brocante à la salle polyvalente le Samedi 8 Aout 2020 de 11h à 22h.



Ainsi qu'un loto quine, le Dimanche 9 Aout 2020, à la salle polyvalente.

Ouverture des portes à 12h – Début des jeux à 14h



Et surtout n'oublions pas nos aînés !!!



Une permanence sera tenue en mairie pour la remise des cartes cadeaux Leclerc pour toute personne âgée de 65 ans et plus. Celle-ci se tiendra le Mardi 21 Juillet et le Vendredi 24 Juillet, le matin de 10h à 12h et l'après-midi de 15h à 17h.

Permanences Maire / Adjoints



Elles se font le vendredi soir de 18h15 à 19h30.

Le maire reçoit sur rendez-vous pendant les heures de permanence maire/adjoints.

Les horaires d'été de la mairie

A partir du 13 Juillet jusqu'au 1^{er} Septembre.

Les Mardis et Vendredis, le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h.



Inscription école

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020/2021

L'inscription à l'école publique s'effectue à la mairie. Vous aurez besoin, tout comme pour une inscription dans une école privée, des documents suivants :

- Le livret de famille complet ou copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- Une pièce d'identité du responsable légal ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Le carnet de santé attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour.
- Le formulaire de demande d'inscription à retirer en mairie.



Ce jeudi 2 Juillet 2020, les enseignantes ont organisé une kermesse dans le jardin de l'école, dans le respect des gestes barrières. L'équipe éducative, parents et élèves ont eu la joie de se retrouver autour d'un pique-nique, suivi par un après-midi récréatif avec de multiples jeux.



Après les festivités, la municipalité a offert une calculatrice et un stylo trois couleurs aux élèves passant en sixième à la rentrée.



Et c'est avec grand regret que Mme Bara, Directrice et Enseignante depuis de nombreuses années, nous a annoncé son départ de l'école pour de nouvelles fonctions.



A cette occasion, la municipalité a offert un bouquet de fleurs pour la remercier de tout ce qu'elle a apporté à l'école et aux enfants.



Mais l'école n'est pas perdue !!!

Puisque Mme Bara a remis les rênes à Mme Ancelet, enseignante depuis quelques années au sein de la classe de maternelle.

Nous souhaitons une bonne continuation à Mme Bara pour la suite de sa carrière et tous nos vœux de réussite à Mme Ancelet.





« Chaque 14 juillet, à l'occasion de notre Fête Nationale, nous nous rassemblons pour témoigner de notre devoir de mémoire. Le 14 Juillet, c'est d'abord la fête de notre République, une République qui reste à nos yeux et aux yeux du monde, une terre de liberté, d'égalité et de fraternité. Le 14 Juillet est devenu le symbole de l'intervention du peuple français dans son Histoire. Il y a 231 ans, c'est le peuple qui a choisi la forme de gouvernement qui lui convenait, en prenant les armes pour abattre le symbole d'arbitraire et de répression qu'était « La Bastille ». Le 14 juillet, notre fête nationale, est une grande fête populaire, une fête qui symbolise l'abolition de la royauté, une fête qui assoit la mise en place de la République française. Une fête qui nous permet de rappeler le sens de cette République, le sens de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité »



Associations Muilloises



Président : Eric SLOSARCZYK / contact : 06.7218.33.39

Secrétaire : Julie MALLET

Trésorière : Inès POULLE



Président : Christian GUERIN / contact : 03.23.81.28.26

Secrétaire : Philippe BRARD

Trésorier : Véronique LEROY



Président : Jean-Jacques SWIATHY / contact : 03.23.36.35.60

Vice-Président : Philippe DUMONT

Trésorier : Mohamed MEZROUH

Secrétaire : José GOMEZ



Les aînés du millénaire

Président : Martial GARNIER / contact : 03.23.36.34.12

Vice-président : Jean LURIN

Secrétaire : Paulette THIBAUT

Trésorière : Françoise STAWARZ

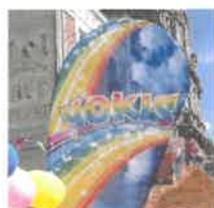


La Concorde

Président : Martial GARNIER / contact : 03.23.36.34.12

Secrétaire : Christian GUERIN

Trésorier : Jean LURIN



Présidente : Isabelle ODELOT

Vise-Présidente : Virginie MARCINKOWSKI

Secrétaire : Philippe DUFLOT

Trésorier : Jérôme MIGNOT

Contacts : 03.22.78.20.63 ou 06.85.32.70.63

Naissances



Le 27 Décembre 2019, Mila *RANKOVIC*

Le 27 Février 2020, Maëva *COELHO*

Le 22 Juin 2020, Hugo *PARIZOT*

Décès

Le 8 Décembre 2019, Monsieur *DUPUIS* Marcel

Le 6 Février 2020, Madame *MOREL* Brigitte

Le 4 Mars 2020, Madame *BEAUDELOT* Christine

Le 27 Mars 2020, Madame *ILDA-DO CEU CORREIA*

Le 11 Avril 2020, Madame *TREFCON* Virginie



Pour Infos....

L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE EST L'AFFAIRE DE TOUS



Conformément aux dispositions de l'article municipal du 14 février 2005, article 4 :

« Outre le balayage des trottoirs, chacun doit devant son habitation, dépendance ou édifice, à ses soins faire balayer le trottoir et le lever pour faire disparaître la boue et faciliter l'écoulement de l'eau »

POUR GARDER MA COMMUNE PROPRE ET AGRÉABLE JE NETTOIE MON TROTTOIR ET MON CANIVEAU

La liste d'opposition au démarchage téléphonique est ouverte à tous les consommateurs



UN SERVICE SIMPLE ET GRATUIT POUR ME PROTÉGER CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ABUSIF

Il suffit de s'inscrire !

- 1 Je indique jusqu'à 3 numéros de téléphone fixe ou mobile sur "bloctel.gouv.fr"
- 2 Je reçois un courriel dans les 48 heures et je confirme ma demande
- 3 Je suis protégé(e) contre le démarchage téléphonique abusif au plus tard dans les 30 jours.

Validité : une durée de trois ans

Pour s'inscrire : www.bloctel.gouv.fr
 Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr/dgcet
www.economie.gouv.fr/yousoi/monter-particulier

Les professionnels ont l'interdiction d'appeler les particuliers inscrits sur la liste Bloctel sous peine d'amende.

* En cas de diffusion d'accès à internet, vous pouvez vous inscrire par courrier à l'Agence Bloctel 6, rue Nicolas Sarré - 10 000 Troyes

Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Le savoir-vous ? Il existe des colliers anti-aboiement



Le savoir-vous ? Votre plancher est aussi le plafond du voisin ! Évitez les chaussures à semelle dure



Le savoir-vous ? C'est votre anniversaire... vous déménagez. Pensez à prévenir vos voisins



Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

Voisinsage :

- Bruit de jour
- Bruit de nuit
- Instruments de musique
- Appareils électro
- Activités domestiques
- Activités sportives

Chantiers de travaux publics ou privés

Activités ou installations classées

Une mesure réglementaire est alors recommandée :

- Commerce
- Artisanat
- Agriculture
- Serrail
- Culture
- Industrie

2010/2012 - 4ème édition - 15/11/2010 - 1000000000000000

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable

Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3^{ème} classe (jusqu'à 450€).